



République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	7	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	7	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	7	<u>Absents :</u>	
<u>Contre:</u>	0		
<u>Abstentions :</u>	0		

Secrétaire de séance : Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Délibération relative au renouvellement de la convention pour la mise à disposition des chantiers d'insertion de la CCPLM - 2024\_DE\_001**

M. Le Maire explique que suite à la modification des tarifs de mise à disposition des chantiers d'insertion aux communes votée au Conseil Communautaire du 21/12/2023, la convention de mise à disposition a été mise à jour comme suit :

Participation financière actualisée :

220 €/jour pour une équipe d'au moins 4 salariés

110€ /jour pour une équipe de moins de 4 salariés

M. Le Maire propose de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

D'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du chantier d'insertion de la CCPLM.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 08/03/24

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice







République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	7	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	7	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	7	<u>Absents :</u>	
<u>Contre:</u>	0		
<u>Abstentions :</u>	0		

Secrétaire de séance : Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires "petits marchés" pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL - 2024\_DE\_002**

M. Le Maire explique que suite à sa titularisation sur la commune de Cahuzac au 06/10/2023, l'agent PASSARD Stéphanie a changé de régime et cotise à présent à la CNRACL. M. Le Maire informe que dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, la commune est assurée uniquement pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au « petit marché » du contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL du CDG 11 comme suit :

- Tous risques avec franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire et indemnités journalières à 90% au taux de 7.44%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

D'autoriser M. Le Maire à signer le bulletin d'adhésion au contrat collectif d'assurance du CDG 11 avec effet au 01.02.2024.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 08/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice





RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_003-DE

*République Française*  
*Département de l'Aude*  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice</u> :	7	<u>Présents</u> :	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents</u> :	7	<u>Représentés</u> :	
<u>Votants</u> :	7	<u>Excusés</u> :	
<u>Pour</u> :	7	<u>Absents</u> :	
<u>Contre</u> :	0		
<u>Abstentions</u> :	0		
		Secrétaire de séance : Madame Nicole PLOSKER	

**Objet : Délibération relative à une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics - 2024\_DE\_003**

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut mettre en oeuvre une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents communaux selon le décret n°2023-1006 du 31/10/2023.

M. Le Maire propose de mettre en place cette prime et de voter les différents montants forfaitaires suivants:

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	<b>800 €</b>
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	<b>700 €</b>
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	<b>600 €</b>
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	<b>500 €</b>
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	<b>400 €</b>
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	<b>350 €</b>
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	<b>300 €</b>



République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de voter les différents montants forfaitaires suivants :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	<b>800 €</b>
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	<b>700 €</b>
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	<b>600 €</b>
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	<b>500 €</b>
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	<b>400 €</b>
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	<b>350 €</b>
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	<b>300 €</b>

**DIT** que M.Le Maire doit saisir le Comité Social Territorial et soumettre un projet de délibération en tenant compte de ces montants forfaitaires votés.

**DIT** que le Conseil Municipal se réunira une nouvelle fois afin de prendre la délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 12/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice



RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_004-DE
Date de l'AR d'annulation: 01/03/2024

République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	7	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	7	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	7	<u>Absents :</u>	
<u>Contre :</u>	0		
<u>Abstentions :</u>	0		
			<u>Secrétaire de séance :</u> Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Délibération relative à l'attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2024 - 2024\_DE\_004**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2024, présentées par les associations.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré à main levée,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations mentionnées ci-dessous pour une somme totale de 2 380 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

- Club VTT Lous Pounpils : 300 €
- SCPA : 80 €
- Association D119 - Chemin de la Piège : 300€
- Coopérative Scolaire RPI : 80 €
- Pour que Vive la Piège : 500 €
- AFDAIM : 100 €
- Don du sang: 300 €

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune de Lafage

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 05/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice





RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_008-DE

République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	7	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	7	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	7	<u>Absents :</u>	
<u>Contre :</u>	0		
<u>Abstentions :</u>	0		
		<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Vote du compte de gestion 2023 - 2024\_DE\_008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 05/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice





RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_009-DE

République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<b>Membres en exercice :</b>	7	<b>Présents :</b>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<b>Présents :</b>	7		
<b>Votants :</b>	7		
<b>Pour :</b>	7	<b>Représentés :</b>	
<b>Contre :</b>	0	<b>Excusés :</b>	
<b>Abstentions :</b>	0	<b>Absents :</b>	
		<b>Secrétaire de séance :</b>	Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Délibération relative à l'attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2024 - 2024\_DE\_009**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2024, présentées par les associations.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré à main levée,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations mentionnées ci-dessous pour une somme totale de 2 380 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

- Club VTT Lous Pounpils : 300 €
- SCPA : 80 €
- Association D119 - Chemin de photos : 300€
- Coopérative Scolaire RPI : 800€
- Pour que Vive la Piège : 500 €
- AFDAIM : 100 €
- Don du sang: 300 €

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune de Cazalrenoux

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 05/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice







République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**  
Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<b>Membres en exercice :</b>	7	<b>Présents :</b>	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<b>Présents :</b>	7	<b>Représentés :</b>	
<b>Votants :</b>	7	<b>Excusés :</b>	
<b>Pour :</b>	6	<b>Absents :</b>	
<b>Contre :</b>	0		
<b>Abstentions :</b>	1		
		<b>Secrétaire de séance :</b>	Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Vote du compte administratif exercice 2023 - 2024\_DE\_011**

Suite à une erreur de manipulation du logiciel de comptabilité (affectation de résultat, cette délibération annule et remplace

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par ASENSIO Brice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		75 709.95		145 126.40		220 836.35
Opérations exercice	82 486.91	66 189.36	84 759.10	119 901.59	167 246.01	186 090.95
Total	82 486.91	141 899.31	84 759.10	265 027.99	167 246.01	406 927.30
Résultat de clôture		59 412.40		180 268.89		239 681.29
Restes à réaliser	406 313.20	361 530.92			406 313.20	361 530.92
Total cumulé	406 313.20	420 943.32		180 268.89	406 313.20	601 212.21
Résultat définitif		14 630.12		180 268.89		194 899.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_011-DE

*République Française*  
*Département de l'Aude*  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 15/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice





République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice</u> :	7	<u>Présents</u> :	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents</u> :	7	<u>Représentés</u> :	
<u>Votants</u> :	7	<u>Excusés</u> :	
<u>Pour</u> :	7	<u>Absents</u> :	
<u>Contre</u> :	0		
<u>Abstentions</u> :	0		
		<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Nicole PLOSKER

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - 2024\_DE\_012**

Suite à une erreur de manipulation du logiciel de comptabilité (affectation de résultat, cette délibération annule et remplace la 2024\_DE\_007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ASENSIO Brice

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 180 268.89**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	145 126.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 927.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>35 142.49</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>180 268.89</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>180 268.89</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	180 268.89
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024

République Française  
Département de l'Aude  
COMMUNE DE CAZALRENOUX

~~011-211100870-20240227-2024-DE-012-DE-~~  
~~ait et consors à~~ COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 15/03/24

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice



RF PREFECTURE DE L'AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_013-DE

*République Française*  
*Département de l'Aude*  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**  
Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice</u> :	7	<u>Présents</u> :	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents</u> :	7	<u>Représentés</u> :	
<u>Votants</u> :	7	<u>Excusés</u> :	
<u>Pour</u> :	7	<u>Absents</u> :	
<u>Contre</u> :	0		
<u>Abstentions</u> :	0		
		<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Nicole PLOSKER	

**Objet : Vote du budget primitif 2024 - 2024\_DE\_013**

**Suite à une erreur de manipulation du logiciel, cette délibération remplace la précédente.**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Cazalrenoux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Cazalrenoux pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 705 131.33 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 705 131.33 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

RF PREFECTURE DE L'AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2024

République Française  
Département de l'Aude  
**COMMUNE DE CAZALRENOUX**

011	Charges à caractère général	40 020.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 150.00
014	Atténuations de produits	6 045.00
65	Autres charges de gestion courante	203 413.89
66	Charges financières	2 540.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>279 168.89</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes	64 600.00
74	Dotations et participations	28 300.00
75	Autres produits de gestion courante	6 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	180 268.89
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>279 168.89</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	24 708.00
204	Subventions d'équipement versées	13 400.00
21	Immobilisations corporelles	385 622.20
16	Emprunts et dettes assimilées	2 232.24
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>425 962.44</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	361 077.64
204	Subventions d'équipement versées	1 909.31
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 063.09
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	59 412.40
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>425 962.44</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 15/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice



Séance du mardi 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice</u> :	7	<u>Présents</u> :	Brice ASENSIO, Thomas BROMET, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents</u> :	7	<u>Représentés</u> :	
<u>Volants</u> :	7	<u>Excusés</u> :	
<u>Pour</u> :	7	<u>Absents</u> :	
<u>Contre</u> :	0	<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Nicole PLOSKER
<u>Abstentions</u> :	0		

**Objet : Délibération relative à la mise à jour de la Base Adresse Locale - 2024\_DE\_014**

M.Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion en date du 15/11/2023, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des voies communales et a mis à jour sa Base d'Adresse Locale.

Suite à la demande d'une administrée, M.Le Maire propose de modifier l'adresse suivante:

Adresse actuelle	Adresse après modification
1 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 1 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux
2 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 2 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux
4 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux	Montcalvet 4 chemin de Montcalvet 11270 Cazalrenoux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

DE PROCEDER à la modification de la Base d'Adresse Locale comme exposée par M.Le Maire,

DE PROCEDER à la mise à jour de la Base d'Adresse Locale (en annexe),

DE PUBLIER la nouvelle Base d'Adresse Locale

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mardi 27 février 2024

Affiché le 22/03/2024

Pour exécution conforme  
Le Maire, ASENSIO Brice







**Base Adresse Locale  
MAJ 2024**

Nom de rue	Numéro	Coordonnées GPS	Coordonnées GPS	Références cadastrales	
Rue de l'église	1	1.949548	43.198756	AB	68
Rue de l'église	2	1.949333	43.198801	AB	70
Rue de l'église	3	1.949545	43.198679	AB	67
Rue de l'église	4	1.949208	43.198674	AB	74
Rue de l'église	5	1.949462	43.198596	AB	66
Rue de l'église	6	1.949247	43.19857	AB	107/108
Rue de l'église	7	1.949443	43.198513	AB	65
Rue de l'église	9	1.949329	43.198473	AB	64
Rue de l'église	11	1.949161	43.198474	AB	76
Rue du calvaire	1	1.949107	43.198384	AB	77
Rue du calvaire	2	1.949514	43.199189	AB	6
Rue du calvaire	5	1.949414	43.198786	AB	69
Rue la borde du haut	2	1.949763	43.199179	AB	7
Rue la borde du haut	3	1.949828	43.198816	AB	14
Rue la borde du haut	5	1.950973	43.199175	AB	10
La plano	1	1.949834	43.198491	AB	18
La plano	3	1.949726	43.198344	AB	63
La plano	5	1.94954	43.198294	AB	55
Rue occitane	1	1.949903	43.198382	AB	62/105
Rue occitane	2	1.949956	43.198474	AB	19
Rue occitane	3	1.950086	43.198381	AB	59/30/106
Rue de la forge	1	1.950057	43.198183	AB	58
Rue de la fontaine vieille	1	1.948561	43.198061	AB	89
Rue de la fontaine vieille	2	1.948573	43.197752	AB	90
Rue de la fontaine vieille	3	1.948366	43.198132	AB	88
Rue de la fontaine vieille	4	1.948309	43.19781	AB	90
Rue de la fontaine vieille	5	1.948107	43.198045	AB	87
Rue de la fontaine vieille	7	1.947394	43.198635	AB	98
Rue de la fontaine vieille	9	1.947448	43.198267	AB	109
Rue des Pyrénées	1	1.949002	43.198193	AB	46
Rue des Pyrénées	3	1.948881	43.197628	AB	43
Bareil	1	1.950995	43.198406	AB	38
Tandieu	1	1.945285	43.196818	A	244
Le Pouzet	1	1.947333	43.19675	AB	114

RF PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_014-DE

Le Pouzet	2	1.947205	43.196761	AB	113
Le Pouzet	3	1.947027	43.196274	AB	113
Le Pouzet	4	1.947231	43.196939	AB	113
Montcalvet, Chemin de Montcalvet	1	1.949778	43.202188	B	109
Montcalvet, Chemin de Montcalvet	2	1.950201	43.201185	B	104
Montcalvet, Chemin de Montcalvet	4	1.95045	43.201811	B	327
Bramosset	1	1.939686	43.203237	A	153
Las capelas	1	1.954749	43.189105	C	392/395
Las capelas	2	1.95525	43.189146	C	399
Las capelas	3	1.955271	43.188921	C	400
Las capelas	4	1.955192	43.189211	C	399
Las capelas	5	1.954559	43.189065	C	376
Las capelas	6	1.955135	43.189167	C	399
Las capelas	8	1.955074	43.189171	C	399
Las capelas	10	1.955022	43.189184	C	399
Las capelas	12	1.954974	43.189189	C	399
Rivière	1	1.959347	43.190135	B	345
Rivière	3	1.95899	43.190014	B	307
Rivière	5	1.959142	43.190175	B	347
Piquemoure	1	1.96981	43.180888	C	177
Piquemoure	2	1.968972	43.181162	C	164
Piquemoure	3	1.969649	43.180678	C	141
Piquemoure	4	1.96874	43.180944	C	163
Piquemoure	5	1.969537	43.181084	C	174
Piquemoure	5 bis	1.969556	43.180829	C	173
Piquemoure	7	1.969394	43.180711	C	148
Piquemoure	9	1.969239	43.180654	C	175
Piquemoure	11	1.969004	43.180764	C	154/155
Piquemoure	13	1.969233	43.180527	C	167
Le Cammas	1	1.944687	43.188859	A	21
Le Cammas	2	1.94442	43.189147	A	21
Le Cammas	3	1.9449	43.189114	A	21
Mijeannos	1	1.949507	43.189303	C	117
Barsa	1	1.932752	43.180642	D	114
Barsa	2	1.933141	43.180227	D	156
Barsa	3	1.933436	43.18025	D	157
Barsa	4	1.933884	43.179919	D	152
Chemin de Montane	1	1.931891	43.185277	D	296
Chemin de Montane	2	1.932265	43.185388	D	325
Chemin de Montane	3	1.933032	43.185974	D	305
Saint Estephe	1	1.924088	43.190668	A	327
Saint Estephe	2	1.924508	43.190668	A	320
Saint Estephe	3	1.92369	43.190592	A	328
Saint Estephe	5	1.924264	43.190764	A	327

RF PREFECTURE DE LAUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2024 011-211100870-20240227-2024_DE_014-DE

Barrejat	1	1.917044	43.188136	D	158
Casties	1	1.927869	43.188721	A	83

